

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026-20

Conseillers municipaux En exercice : 11 Quorum : 6  Présents : 11 Pouvoir(s) :-	Le neuf avril deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ORSET Paul, maire.	
	Date de convocation : 1 <sup>er</sup> avril 2026	Date d'affichage : 1 <sup>er</sup> avril 2026
	Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc – MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo.	
	Absent(s) :- Procuration(s) :-	
	Secrétaire de séance : NICLOUX Isabelle	

SMEBS - Désignation des délégués  
(Syndicat Mixte des Eaux Bellefontaine Semine)

☞ Le SMEBS assure la distribution publique de l'eau potable et plus particulièrement :

- La réalisation d'étude et travaux de recherche de la ressource en eau
- la production, le traitement et la distribution de l'eau potable

Il assure l'entretien des captages, des réservoirs et des réseaux les reliant. Les communes gèrent les réseaux situés au-delà des réservoirs.

Il assure le branchement des abonnés et la relève des compteurs.

L'organe délibérant du syndicat fixe le tarif de vente de l'eau aux communes.

☞ Le SMEBS est administré par un comité composé de 2 délégués titulaires + 2 suppléants pour chaque commune membres et de 4 titulaires et 4 suppléants pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Lors de sa séance d'installation, le comité procédera à l'élection du bureau (*Président, Vice-présidents et membres*)

Monsieur le maire invite les conseillers à faire acte de candidature et rappelle que selon les dispositions du CGCT, les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants doivent être élus par le conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin secret uninominal à trois tours. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SMEBS

**Le conseil municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,**

**ELIT en tant que délégué titulaire de la commune auprès du SMEBS : ORSET Paul (11 voix)**

**ELIT en tant que délégué titulaire de la commune auprès du SMEBS : MONOD Philippe (11 voix)**

**ELIT en tant que délégué suppléant de la commune auprès du SMEBS : THEVENET Dominique (11 voix)**

**ELIT en tant que délégué suppléant de la commune auprès du SMEBS : PASSERAT Morgan (11 voix)**

Le secrétaire de séance,  
NICLOUX Isabelle



Le Maire,  
ORSET Paul

